

# PROCES VERBAL DE CONSTAT



**COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

Franck LÉBOUCHER – Damien MAYNIE – Rodolphe MORANT

*Commissaires de Justice associés*

AUCH : 99 boulevard Sadi Carnot / Tel : 05.62.05.05.27

MIRANDE : 34 rue Victor Hugo / Tel : 05.62.66.73.74

Mail : [etude@cdjauch.fr](mailto:etude@cdjauch.fr)

  
COMMISSAIRES  
DE JUSTICE

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**LE SAMEDI DIX-HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**

**A LA REQUETE DE :**

**La Fédération Départementale des Chasseurs du GERS** – Association Loi de 1901 (N°RNA W321001463) – immatriculée sous le numéro 776 979 809, ayant son siège social 530 Route de Toulouse (32000) AUCH, représentée par son Président en exercice, **Monsieur Jean-Paul DUPRE**, domicilié en cette qualité audit siège.

**ETANT EXPOSE QUE :**

L'assemblée générale ordinaire de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS** se tiendra ce jour, le **samedi 18 AVRIL 2026**, à **NOGARO (32)**.

Les adhérents ont été appelés à voter en ligne pour les 14 résolutions qui leur ont été soumises.

Il souhaite, afin de préserver les droits de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS**, que la conformité du vote et la publication des résultats s'effectue sous contrôle d'un commissaire de justice.

Je suis requis à cet effet.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, **Damien MAYNIE**, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle L.M.A - **Franck LEBOUCHER** - **Damien MAYNIE** - **Rodolphe MORANT** - Commissaires de Justice associés à la résidence d'AUCH, y demeurant 99 Boulevard Sadi Carnot à AUCH (32), soussigné,

**CERTIFIE M'ETRE RENDU CE JOUR** salle d'animation espace François Mitterrand à (32110) NOGARO, où là étant :

## J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Le jour de l'assemblée générale, aucune personne ne vote en présentiel.

Le résultat des votes en ligne est le suivant :

**Nombre de votants : 398 votants pour 7108 voix exprimées.**

### Résolution 1 - Nomination du bureau de l'Assemblée Générale du 18 avril 2026.

**Vote de la résolution 1, conformément à l'article 11 alinéa 85 de nos statuts et conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, le bureau de la séance de l'Assemblée Générale sera le Bureau du Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale ordinaire 2026 est composé de : M. DUPRÉ : Président / M. LANGLA : Premier Vice-Président / M. DUFFAU : Second Vice-Président / M. MONNET : Secrétaire / M. DUPUY : Trésorier / M. OSINSKI : Trésorier Adjoint.**

<b>POUR</b>	<b>6528</b>
CONTRE	145
ABSTENTION	435

### Résolution 2 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 05 avril 2025.

**Vote de la résolution 2 : Approbation de Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 05 avril 2025 (consultez le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 05 avril 2025 en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).**

<b>6081</b>
242
785

### Résolution 3 - Approbation du rapport d'activité de la FDC 32.

**Vote de la résolution 3 : Approbation du rapport d'activités 2025 (consultez le rapport en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).**

POUR	6351
CONTRE	132
ABSTENTION	625

**Résolution 4 - Approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs sur l'exercice clos au 30 juin 2025.**

**Vote de la résolution 4 : Approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice écoulé. (consultez le rapport du Commissaire aux Comptes en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).**

POUR	5861
CONTRE	141
ABSTENTION	1106

**Résolution 5 - Affectation des résultats de l'exercice clos au 30 juin 2025.**

**Vote de la résolution 5 : Affectation des résultats : Dégâts de gibier : 225 650,64 € seront affectés en report à nouveau qui sera déficitaire de 28 063,46 € au 30 juin 2025.**

**Fonctionnement FDC 32 : 117 119,49 €, au 30 juin 2025 seront affectés en compte de réserves de gestion. Après affectation, les réserves globales seront de 2 387 609,61 € au 30 juin 2025.**

POUR	5401
CONTRE	425
ABSTENTION	1282

**Résolution 6 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 exercices.**

**Vote de la résolution 6 : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 exercices.**

POUR	6108
CONTRE	112
ABSTENTION	888

**Résolution 7 - Promotion de la chasse départementale par le parrainage et la chasse accompagnée pour la saison 2026-2027.**

**Vote de la résolution 7 : 1) rembourser 50 % du prix de la validation Gers pour les jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2ème année consécutive ainsi que les chasseurs parrainés (qui n'ont pas pris une validation Gers ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de valider pour le Gers. 2) 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement dans le cadre de la chasse accompagnée**

POUR	<b>6845</b>
CONTRE	124
ABSTENTION	139

**Résolution 8 - Adhésion territoriale.**

**Vote de la résolution 8, soit le prix de l'adhésion territoriale et le Plan de Gestion sanglier à 150 €**

POUR	<b>5000</b>
CONTRE	927
ABSTENTION	1181

**Résolution 9 - Ajustement des contributions dégâts de grand gibier votées à l'Assemblée Générale (AG) 2025 pour l'exercice en cours (01 juillet 2025 au 30 juin 2026).**

**Pour la saison en cours, Vote de la résolution 9 : Annulation de la contribution des 0,63 €/ha chassé votée à l'AG 2025, remplacée par une contribution de 0,15 €/ha chassé. Ce montant a été calculé en prenant en compte les dépenses réellement constatées au 31 mars 2026 ainsi qu'une prévision des dépenses pour les 3 mois restants de l'exercice en cours (consultez en annexe les dépenses constatées du 01 juillet 2025 au 31 mars 2026).**

POUR	<b>6498</b>
CONTRE	337
ABSTENTION	273

**Résolution 10 - Contributions à l'indemnisation des dégâts de grands gibiers pour la saison à venir 2026-2027.**

Pour la saison future, dans un objectif de sécurisation financière face à la variabilité des dépenses de dégâts de grand gibier, il est proposé de fixer un cadre de contribution avec possibilité de révision à la baisse. Vote de la résolution 10 : Bracelets chevreuil 35 €, cerf 70 €, daim 40 € et contribution plafonnée à 0,63 € par hectare chassé. Les contributions aux hectares seront ajustées selon les dépenses réelles et pourront être révisées à la baisse lors de l'AG 2027.

POUR	<b>4726</b>
CONTRE	1374
ABSTENTION	1008

**Résolution 11 - Prix des Timbres pour la saison 2026-2027.**

Vote de la résolution 11, soit le prix des timbres. 1) Timbre fédéral 2025/2026 : 107 € ; 2) Timbre temporaire 9 jours : 53 € ; 3) Timbre temporaire 3 jours : 27 €.

POUR	<b>5444</b>
CONTRE	483
ABSTENTION	1181

**Résolution 12 - Cotisations reversées aux divers organismes pour la saison 2026-2027.**

Vote de la résolution 12, soit le prix des diverses cotisations reversées. 1) 1000 € à la F.N.C. ; 2) 500 € à la F.R.C. Occitanie ; 3) 100 € à l'Union National des F.D.C. ; 4) 0,35 € par timbre fédéral à la Fondation pour la préservation de la Nature.

POUR	<b>5115</b>
CONTRE	429
ABSTENTION	1564

**Résolution 13 - Budget prévisionnel pour la saison 2026-2027.**

Vote de la résolution 13, soit le budget global pour la saison 2026/2027. (consultez le budget en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).

POUR	<b>5093</b>
CONTRE	250
ABSTENTION	1765

**Résolution 14 : Ratification des cooptations d'administrateurs.**

**Vote de la résolution 14 : Ratification de cooptation de M. Jean-Marc AUTIÉ (Cœur de Gers), M. Éric KAWAN (Lomagne), M. Amédé MORETTO (Savès) et M. Fabrice BURGAN (Armagnac) en remplacement des administrateurs démissionnaires.**

POUR	<b>6230</b>
CONTRE	311
ABSTENTION	567

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

**Maître Damien MAYNIE**  
Commissaire de Justice



  
 COMMISSAIRES  
DE JUSTICE